Image not found or type unknown

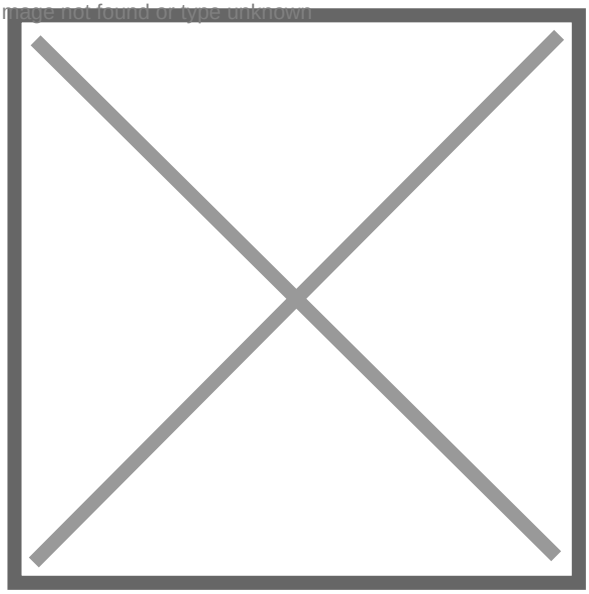

Mon frère m'a violée quand j'avais 10 ans

Par **annemuller**, le **06/03/2009** à **10:06**

Bonjour,

Je suis née le 15 septembre 1975 . A l'âge de 10 ans j'ai été violée plusieurs fois par mon frère de 14 ans . Je l'ai caché à mes parents car mon frère me menaçait, j'avais très peur de lui à l'époque . à 20 ans, je me suis installée à 600 km de chez mes parents pour rejoindre l'homme qui est devenu mon mari . Lors de nos premières relations, j'ai eu un blocage sexuel et tout m'est revenu . A cette époque seul mon mari à su . Mais lorsque mon fils est né j'ai décidé de tout raconter ma mère, sa réaction à été de banaliser les faits et de demander à mon frère qui était en prison à l'époque si c'était vrai, il lui à avoué . Pour mes parents il fallait tout oublier, c'était le passé . Mon frère nous à menaçé de nous fair du mal, de brûler notre magasin, mon mari est allé faire une main levée au commiseriat . Mes parents prenant une fois de plus sa défense, et l'hebergeant de temps n temps, nous avons décider de couper tout contact . Ils ne voient dons pas leurs petits enfants, mon père est alcoolique depuis des années, ils sont tous les 2 dépressifs . Aujourd'hui, ils passent par un médiateur familial pour obtenir un droit de visite afin de voir leurs petits enfants, il en est hors de question, j'ai enfin réussi à m'en sortir psychologiquement, nous avons apporté à nos enfants un équilibre que je n'ai ps eu . Ai-je des recours contre eux ? Puis-je encore porter plainte contre mon frère ? merci pourvos réponses

Par **nadia79**, le **08/03/2009** à **15:56**

Bonjour,
"Ai-je des recours contre eux ? Puis-je encore porter plainte contre mon frère ? "

Je sais que ce n'est pas votre région , mais contactez les peut être pourront ils vous aidez ou vous orientez vers une autre association
(en attendant d avoir d autres réponses)

http://www.parole-justice.com/

Par **jordan19960**, le **03/10/2010** à **12:51**

Bonjour , si le viol date de moins de dis ans du jour actuel , il est encore possible de porter recours à la justice , cependant , si le viol date d'il y a plus de 10 années , il est impossible de faire quoi que ce soit au niveau juridique .
Jordan19960

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés